

Assemblée Générale du CIL La gare & Les côtes du plan
Vendredi 26 février 2016 - 18h00 - Salle Bertha

I. Présents :

Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules.

Michel THUILIER, 3^{ème} Adjoint délégué à la sécurité.

Geneviève BARBIER, 6^{ème} Adjointe déléguée aux CIL des quartiers Ouest.

Pierre-Marie GASQUY, secrétaire du cabinet du Maire.

Thierry SAIAS, Président du CIL.

Andrée BARBIER, Vice-présidente.

Robert LAINO, Secrétaire.

Mireille DOUCET D'OVIDIO, trésorière.

Et 40 adhérents.

Monsieur SAIAS commence cette assemblée générale en remerciant les élus et les adhérents d'avoir répondu présents.

Il présente le nouveau bureau du CIL qui a été formé lors de la première réunion du Conseil d'Administration, après l'Assemblée Générale de 2015, et que plusieurs adhérents n'ont pas encore eu l'occasion de rencontrer.

Puis il demande à Madame DOUCET de dresser le bilan financier.

II. Bilan financier :

Madame DOUCET indique que le bilan financier de l'année 2015 est positif, malgré le fait qu'il y ait eu moins d'adhérents qu'en 2014.

Les dépenses sont stables, sauf pour le corso fleuri, à cause du prix des fleurs.

Deux sorties à San Remo et une sortie à Vintimille ont été organisées, sans faire un grand bénéfice car l'objectif est de proposer une sortie à prix coutant pour les adhérents du CIL.

Le CIL dispose d'environ 5000 euros au 31/12/15.

Madame DOUCET demande le quitus, qui lui est accordé à l'unanimité.

III. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Monsieur SAIAS fait part de la volonté de Madame BARBIER de quitter le Conseil d'Administration. Le poste de vice-président est donc vacant.

Il fait un appel à candidature pour entrer au Conseil d'Administration : Monsieur Jean GASS se porte volontaire.

Il est élu à l'unanimité.

IV. Bilan moral :

Monsieur SAIAS reprend point par point les grands moments de l'année 2015 :

- un site internet du CIL a été créé : <http://cilgareplan.wix.com/cilgare> .
 - des cartes de visites ont été éditées et sont à la disposition des membres du CIL.
 - un courrier a été adressé à Monsieur le Maire pour l'état de la placette du hameau de la gare, qui était devenue une terrasse privée, ainsi que pour les voitures ventouses sur le parking de la gare. Les deux problèmes ont été réglés. Un grand merci aux élus.
 - un autre courrier pour la Mairie a été adressé, concernant le nettoyage du délaissé dit chemin de Bandol. Le débroussaillage a été fait. Merci encore.
 - un courrier a été adressé à Escota pour le nettoyage du fossé pluvial qui jouxte la pépinière Jardins du Sud. Escota a nettoyé cet endroit et grillagé le fossé.
 - le chemin des Giroflées a été refait grâce à l'action concertée des riverains et l'aide financière de la mairie, qui a participé à hauteur de 3036 euros. Encore une fois merci.
 - un courrier a été adressé au Conseiller Départemental Ferdinand BERNHARD pour demander de l'éclairage public sur la route de Sanary. Ce dernier a répondu que c'était au Maire d'Ollioules d'en faire la demande.
Monsieur le Maire rappelle qu'il en fait la demande depuis des années. Il a même été prévu un fourreau le long de la route pour faire passer les réseaux. Le problème vient du Conseil Départemental qui ne veut pas investir pour faire un éclairage public a minima alors qu'il existe un projet de requalification totale de la voirie.
Le président du Conseil Départemental doit venir à Ollioules. C'est un des sujets qui seront abordés, avec le giratoire FRANCA, et l'échangeur. Le cabinet est chargé de préparer cette réunion, avec le directeur de cabinet du président du Conseil Départemental.
- Monsieur SAIAS poursuit la liste des évènements qui ont ponctué l'année 2015 dans le CIL.
- Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'association Stop LGV Sanary. Monsieur le Maire précise que la priorité 2, qui concerne Ollioules, est pour 2030-2050. Une nouvelle concertation va être ouverte. Des informations supplémentaires seront disponibles à ce moment la.
 - Le CIL a participé comme tous les ans au Corso Fleuri.

- Le vide grenier a eu lieu le 20 septembre et a rencontré un grand succès.

V. Questions à Monsieur le Maire.

1. L'échangeur.

Monsieur SAIAS informe l'assemblée et les élus qu'il a obtenu des informations de la part d'ESCOTA. Le projet est pour le moment en attente de finalisation du financement. Monsieur le Maire explique qu'en effet, l'autoroute est une voirie concédée à ESCOTA/VINCI, donc pour les travaux comme l'échangeur, il y a une part qui est prise en charge par le concessionnaire, et une part par les collectivités territoriales. Cette part des collectivités est d'autant plus importante qu'on s'approche du terme de la concession. Aujourd'hui, VINCI demande 25 millions d'euros.

Dans les négociations ont été également été considérées la prise en charge du tunnel de Toulon et la réalisation d'une troisième voie à l'Est de Toulon.

Pour les collectivités territoriales, TPM assumera sa part et le président FALCO est d'accord. En revanche, c'est du côté de Sud Sainte Baume que le financement n'est pas acté.

Il faut se mettre d'accord rapidement car d'ici 6 mois, le prix demandé par ESCOTA risque d'augmenter encore, précise Monsieur le Maire.

Monsieur LAMOUREUX demande s'il n'est pas possible, depuis l'échangeur projeté, de faire une jonction routière qui longerait l'autoroute pour rejoindre la zone d'activité des Négadou, située sur la commune de Six-Fours.

Monsieur le Maire explique que cela a effectivement été envisagé au début, mais cette nouvelle route ne peut pas traverser le secteur protégé de Pépiole. Cela a donc été abandonné.

Madame DOUCET demande pourquoi un giratoire a été fait d'un côté du pont sur l'autoroute et pas de l'autre. Elle rappelle que les riverains du chemin Raoul Coletta attendent eux aussi un giratoire.

Monsieur le Maire réexplique que l'emprise foncière n'était pas suffisante du côté Coletta pour faire un giratoire. Il indique que le Conseil Départemental a accepté d'anticiper la réalisation des giratoires sur celle de l'échangeur, si et uniquement si ce dernier doit se faire.

2. Le chemin des Côtes du Plan.

Monsieur SAIAS demande où en est le projet de contournement de la sortie du chemin des Côtes du Plan.

Monsieur le Maire explique que pour le moment, un projet a été établi en interne par le technicien voirie de la commune.

Maintenant, un géomètre expert doit être engagé, car il existe des problèmes de niveau entre deux terrains.

De plus, la largeur de l'esplanade n'est pas suffisante devant le hangar TACCOLA dont Monsieur le Maire rappelle que la commune est la locataire avec un bail emphytéotique. Il serait préférable de créer cette voie à cheval sur la propriété TACCOLA est celle d'à côté.

C'est un travail à finir avec l'aide du géomètre. Monsieur HERMITTE va s'en occuper.

Monsieur GASS demande s'il est possible de mettre un flash ou un panneau 50 clignotant à leds pour mieux matérialiser la limitation de vitesse au niveau des virages GIRAND car la sortie du chemin des Côtes du Plan est très difficile.

Madame DOUCET indique également qu'il faudrait remettre un panneau 50 au niveau de la montée de la Farigoulette. Il y était mais n'y est plus.

Monsieur le Maire va écrire au Conseil Départemental pour leur faire part de ces deux demandes.

Madame IMBERT signale qu'à la sortie du chemin du Baguié, qui est la propriété d'ESCOTA à cet endroit, une grosse flaque de boue se forme à chaque pluie.

Monsieur le Maire prend la décision de faire mettre par les services techniques un camion de tout-venant.

3. La sortie du marché agricole.

Monsieur SAIAS fait part à Monsieur le Maire de difficultés pour sortir du marché agricole en l'état actuel des choses. Il propose de faire sortir les véhicules par le même chemin que pour l'entrée.

Monsieur le Maire explique que c'est impossible car la voirie n'est pas large et c'est justement pour cette raison qu'un sens de circulation avait été mis en place.

Monsieur SAIAS précise que côté route de Sanary, le chemin d'accès à côté de la petite maison est ouvert.

Monsieur le Maire va demander aux services techniques de le fermer en urgence.

4. Le captage d'eau de Six-Fours.

Monsieur SAIAS demande à Monsieur le Maire si la Mairie a des informations supplémentaires à communiquer aux riverains qui ont reçu le courrier de la Mairie de Six-Fours concernant le périmètre de protection du forage de Pépiole.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le courrier, comme tous les riverains du périmètre de protection, puisque la commune d'Ollioules possède des terrains dans le secteur. Il indique qu'il n'en sait pas plus que ce qui est indiqué dans ces documents ; c'est-à-dire qu'il faut déclarer les puits et forage existants.

Madame PANSART explique qu'il est laissé deux choix : soit l'installation d'un compteur et le paiement d'une taxe, soit le comblement des puits et forages existants.

Monsieur le Maire indique qu'il faut que chacun se conforme à la loi, et que l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers.

Monsieur LAMOUREUX (86, chemin des côtes du plan) fait part à Monsieur le Maire que des coupures d'eau régulières ont lieu au chemin des Côtes du Plan vers 7 ou 8 heures du matin.

Monsieur le Maire indique qu'il va écrire un courrier à la SEERC pour leur demander des explications et pour qu'ils mettent en œuvre des solutions pour régler ce problème.

5. Le brûlage des déchets verts.

Monsieur SAIAS demande des précisions sur les règles applicables au brûlage des déchets verts.

Monsieur le Maire indique que le Préfet du Var a établi un arrêté, définissant toutes les règles qui s'appuient sur une carte communale disponible à la Police Municipale. Le brûlage est couplé avec l'obligation de débroussaillage: en zone verte, le débroussaillage est obligatoire, donc le brûlage des déchets verts issus du débroussaillage (et uniquement ceux là) est autorisé sous conditions; en zone rouge, le débroussaillage n'est pas obligatoire, et le brûlage est totalement interdit.

En fonction de la situation de la parcelle, le brûlage est en conséquence soit totalement interdit toute l'année, soit autorisé mais limité par un certain nombre de conditions: *brûler dans les périodes autorisées, avoir une attestation de la Police Municipale, le feu doit être éteint à 16h30 maximum, un tuyau d'eau à proximité du foyer, présence d'une personne pour surveiller durant tout le temps du brûlage, absence de vent, et absence d'alerte pollution.* Ces obligations sont assorties de conseils: *brûler des végétaux secs, et privilégier le broyage ou le compostage.*

L'arrêté est donc très clair, mais cela crée une ambiguïté sur le terrain, puisque les riverains ne comprennent pas toujours pourquoi certains ont le droit de brûler et d'autres non.

De plus, cet arrêté est valable pour les particuliers uniquement. Les professionnels peuvent quant à eux bénéficier d'autorisations spéciales pour pratiquer l'écobuage.

Pour ceux qui ne peuvent pas brûler, ils peuvent porter les déchets verts aux services techniques, où les aménagements pour les bennes semi-enterrées sont dorénavant en service. Il faut se munir d'une carte qui prouve qu'on est bien résident ollioulais pour y accéder. Ce service est réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, ce qui autorise les particuliers qui possèdent des petits véhicules utilitaires à en profiter; ce qui n'est pas le cas à Lagoubran.

La Mairie subventionne également l'achat de broyeurs de végétaux par l'intermédiaire du CIL. Elle prend en charge 20% du prix d'achat avec un plafond de 300 euros pour les broyeurs thermiques et 250 euros pour les broyeurs électriques.

Enfin un service de ramassage à domicile a été mis en place, avec un forfait de 50 euros par an qui donne droit au ramassage de 4 mètres cubes, et au-delà un tarif de 10 euros par mètre cube supplémentaire est appliqué.

6. La sortie de la route de la gare sur la RD11.

Madame PANSART attire l'attention des élus sur le carrefour entre la route de la gare et la route de Sanary. Elle demande comme l'an passé s'il est possible d'améliorer la sécurité. Monsieur le Maire indique avoir déjà contacté le Conseil Départemental à ce sujet. L'emprise foncière est suffisante. Ce sont les moyens financiers qui manquent. Ce sujet sera évoqué lors de la venue de Marc GIRAUD, mais il faut préciser que ce carrefour est situé sur Sanary, pas sur Ollioules.

7. La visite de quartier.

Monsieur SAIAS termine cette AG en proposant à Monsieur le Maire d'effectuer une visite de quartier, et aussi une remontée du lit de la Reppe. Monsieur le Maire valide l'idée d'une visite de quartier cet automne, car plusieurs visites sont déjà programmées au printemps.

Pour la remontée du lit de la Reppe, il faut le faire en été, quand il n'y a pas d'eau. Cela risque d'être compliqué de réunir la DREAL, la DDTM, le CIL et les élus à l'improviste. Le service environnement de la Mairie va s'en occuper.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H 05.